



**De gauche à droite : Sarah Georget, Augustin Andriamananoro, Heninkaja Rakotomanantsoa, Ndriana Rabarioelina, Keron Idealson**

Le vendredi 08 mai 2015, lors de l'émission « *Mikolo Hevitra* » nocturne animée par le confrère Heninkaja Rakotomanantsoa, la majorité des téléspectateurs au courant de ce que signifie une constitution, a été sidéré par le cran d'un homme, jusque-là inconnu du grand public, qui s'est demandé avec qui cet Idealson absolument se

« *réconcilier* »

? Car le thème de la soirée était axée sur la

« *réconciliation nationale* »

.

Voyons ce que signifie le mot « *réconciliation* » dans sa définition qui n'a rien à voir avec la même notion dans le christianisme. Selon le dictionnaire Larousse, la réconciliation est « *l'action de réconcilier des adversaires, des gens fâchés entre eux ; c'est le fait de se réconcilier* »

.

A présent, toujours dans le dictionnaire Larousse, la « *réconciliation nationale* », est un « **processus d'acceptation et de déculpabilisation dans l'opinion publique d'une nation, après un épisode honteux de l'histoire récente du pays** »

. La démarche de réconciliation nationale doit être double :

- permettre aux victimes de **s'exprimer publiquement**,

- inviter les auteurs d'exactions à **reconnaître leurs actes**.

Après 5 jours d'Assises sur le sujet, au CCI Ivato, à quoi a-t-on assisté le 02 mai 2015 ? [A un théâtre](#)

où aucune victime ne s'est exprimé, où personne n'a reconnu leurs actes. Demander pardon, c'est bien mais

**demander pardon en expliquant pourquoi**  
est l'un des objectifs d'une réconciliation nationale.



Qui sont donc les ennemis, les adversaires de Keron Idealson, présenté comme membre du comité technique de cette "réconciliation nationale" -aussi opaque qu'un mur de quatre mètres d'épaisseur-, représentant le président Hery Rajaonarimampianina? Vis-à-vis des téléspectateurs, il a été plus qu'intellectuellement malhonnête, mais les archives de l'Histoire ne sont jamais amnésiques. En effet, Keron Idealson, au mois d'août 2011, a été élu membre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), pour un mandat de trois ans, en tant que Substitut près le Tribunal Administratif d'Antananarivo, représentant les Tribunaux administratifs de Madagascar. *Qui se trouve sur la photo ci-dessus, prise le 03 août 2011?*

*Le président de la transition, Andry Rajoelina, est-il devenu subitement son ennemi, alors? Que dit la constitution de la IVème république, à propos de ce CSM?*

## **Article 107 de la Constitution de la IVème République de Madagascar**

Le Président de la République est garant de l'indépendance de la justice.

A cet effet, il est assisté par un Conseil supérieur de la magistrature dont il est le président. Le ministre chargé de la justice en est le vice-président.

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), organe de sauvegarde, de gestion de carrière et de sanction des magistrats, est chargé de :

- **veiller notamment au respect de la loi** et des dispositions du statut de la magistrature,
- **contrôler le respect des règles déontologiques par les magistrats,**

- **présenter des recommandations sur l'administration de la justice, notamment en ce qui concerne les mesures d'ordre législatif ou réglementaire relatives aux juridictions et aux magistrats** . Les membres du Gouvernement, le Parlement, le Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de droit, les chefs de cour ainsi que les associations légalement constituées peuvent saisir le CSM. Les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions du CSM sont fixées par une loi organique.



### **Keron Idealson en mode selfie**

Tout ce qu'a débité cet Idealson, durant l'émission, n'est qu'un plaidoyer pour attardés mentaux, analphabètes et illettrés. Si le président Hery Rajaonarimampianina l'a choisi pour le défendre, la raison est simple : faire avaler aux « *pauvres* » malgaches la nécessité de la mise en place d'une Assemblée constituante pour que le régime semi-parlementaire devienne un régime présidentiel

« *fort* ».

Même si, mollement, cet Idealson s'en est défendu.

*"Aiza, angamba tsy tonga amin'izany kosa"*

(peut-être que nous n'en arriverons pas là). Mais c'est inscrit noir sur blanc dans les *"propositions"*

fermement tenues au secret par le Ffkm (Conseil oecuménique des églises chrétiennes à Madagascar) et signées par le président Rajaonarimampianina qui a rappelé sa volonté de *"hanongotra"*

(déraciner ce qui est en se référant à la Bible). Où c'est? Tout est en malgache. Il faut un peu de temps pour vous les traduire.

La question que je pose à cet homme dont le nom est aux antipodes de ses actions qui ne sont pas idéales est ceci : va-t-il, lui censé veiller au respect de la loi, oser affirmer aussi, bientôt, que le texte suivant, lors de la prestation de serment n'engage pas le président élu?



**Le candidat de substitution** , Hery Rajaonarimampianina, à Mahamasina, 25 janvier 2013:  
**"Je respecterai et défendrai la Constitution comme la prunelle de mes yeux".**  
**Un parjure, vis-à-vis des violations répétées de cette loi fondamentale, jusqu'à aujourd'hui**

*" Eto anatrehan'Andriamanitra Andriananahary sy ny Firenena ary ny Vahoaka, mianiana aho fa hanantanteraka an-tsakany sy an-davany ary amim-pahamarinana ny andraikitra lehibe maha-Filohan'ny Firenena Malagasy ahy.*

*Mianiana aho fa hampiasa ny fahefana natolotra ahy ary hanokana ny heriko rehetra hiarovana sy hanamafisana ny firaisam-pirenena sy ny zon'olombelona.*

*Mianiana aho fa hanaja sy hitandrina toy ny anakandriamaso ny Lalàmpanorenana sy ny lalàmpanjakana, hikatsaka hatrany ny soa ho an'ny Vahoaka malagasy tsy ankanavaka ".*



“Don't interfere with anything in the Constitution. That must be maintained, ~ for it is the only ~ safeguard of our Liberties.”





**Dossier de Jeannot Ramambazafy – 09 mai 2015**